



SM Air-Dordogne (Siren : 252403829)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Bergerac
Arrondissement	Bergerac
Département	Dordogne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	23/04/1982
Date d'effet	23/04/1982

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Pascal DELTEIL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Aéroport de Roumanières
Numéro et libellé dans la voie	Route d'Agen
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24100 BERGERAC
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	169 766
Densité moyenne	105,67

Périmètres

Nombre total de membres : 4
- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
24	CA Bergeracoise (200070647)	CA
24	CA Le Grand Périgueux (200040392)	CA

- Dont 2 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
Département de la Dordogne (222400012)
Région Nouvelle-Aquitaine (200053759)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire au sens de l'article R. 4211-1 du Code du Commerce et soutien aux activités commerciales
Infrastructures
- Aéroports
Créateur de l'aéroport de Bergerac au sens de l'article L. 6311-2, L. 6321-2 et L. 6321-3 du code des transports : - aménager et renouveler les biens mobiliers et immobiliers de l'aéroport, - exploiter l'aéroport, avec le souci de promouvoir, au bénéfice de toutes les activités de sa zone d'influence, le développement du trafic aérien commercial, de l'aviation d'affaires, de tourisme et de loisirs ainsi que de toutes les activités contribuant au développement de l'aéroport.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)